

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE**
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 12 décembre 2024, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 3 décembre 2024****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice : **12**
- présents : **9**
- votants : **11**
- absents : **1**

Liste des membres : M BRIVADIS André, Maire, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, M BLANCHEFORT Fabien, M. SPECCEL Gérard Adjoints, M. MARION Olivier, M PHILBEE Paul, M VIALANEIX Bernard, Mme SCIORTINO Pascale.

Procuration (s) : Mr FAIVRE Thierry donne procuration à Mr MARION Olivier
Mr PHILIPON Pierre donne procuration à Mr PHILBEE Paul

Absent : M. WENGER Stéphane

Secrétaire de séance : Mme Armelle SAVINEL

2024 -71: Modification du plan de zonage du SPR (site patrimonial remarquable)

M LAVERROUX, adjoint en charge des écoles rappelle qu'en l'état actuel, le zonage et le règlement du SPR (Site patrimonial remarquable) de la cour de récréation de la parcelle AB 699 empêche la réalisation du préau et de la rampe d'accès du projet du regroupement des écoles porté par la commune sur ce site ;

Le plan de zonage de la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) est ancien (2004) et nécessite une modification.

Il rappelle les démarches de convocation de la commission et d'enquête publique.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal :

- Décide de modifier le plan de zonage du SPR,
- Et autorise M le Maire à faire toutes les démarches pour cette modification.

Le Maire
André BRIVADIS



Le secrétaire de séance

Nombre de votants		11
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	11